

lundi dernier, et de la déclaration que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a faite aux gens du Cap-Breton.

**M. Schreyer:** Monsieur le président, le député me permettrait-il de lui poser une question?

**M. MacInnis:** Volontiers.

**M. Schreyer:** Le député pourrait-il nous dire qui au juste a refusé, au nom du gouvernement fédéral, d'accorder ce prêt?

**M. MacInnis:** Il est assez difficile de nommer une personne en particulier. Le gouvernement a un porte-parole qui, dans ce cas, semble être le premier ministre. Je dois avouer que jamais celui-ci n'a parlé de refus absolu, mais ce qui ne fait pas de doute, je pense, c'est l'attitude du ministre du Commerce, qui est lui-même de la Nouvelle-Écosse. Il a déclaré en dehors de la Chambre que, l'entreprise n'étant pas rentable, il y aurait lieu de la laisser tomber. Je ne puis mentionner personne en particulier qui aurait parlé d'un refus catégorique à cet égard, mais, chose certaine, le cabinet n'est pas d'accord pour donner l'aide que, selon le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le gouvernement cherchait désespérément.

Je le répète, en refusant d'accorder cette aide le gouvernement renie ses administrés, son premier ministre et son ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Après avoir fait sa déclaration, ce dernier s'est plu énormément, au cours de sa campagne de candidat à la direction du parti libéral, à se laisser photographier dans une province qui bénéficiera d'une perte subie par la Nouvelle-Écosse, sa province natale. Il a voulu profiter de la publicité gratuite que lui offrait le fait qu'une province va s'enrichir aux dépens de sa province natale, la Nouvelle-Écosse. On en trouve la preuve dans les photos et les articles provenant de l'Île du Prince-Édouard, la province qui bénéficiera de cette transaction, au détriment de la vallée de l'Annapolis, en Nouvelle-Écosse.

Le ministre de la Nouvelle-Écosse, qui, je crois bien, désire ardemment que l'on fasse quelque chose pour venir en aide à l'aciérie de Sydney, a promis il y a quelques années, à la veille d'élections fédérales, une aide de 25 millions de dollars à la province. Cette aide, elle ne l'a jamais reçue. Mais la crise qui sévissait alors dans l'industrie du charbon de la Nouvelle-Écosse fut quelque peu allégée par la création de la Société de développe-

[M. MacInnis.]

ment du Cap-Breton. Les vis-à-vis parlent très volontiers de cette société de développement et de ce qu'elle va apporter; mais ils ne la mentionnent qu'en passant et ne comprennent pas de quoi elle retourne.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a fait l'été dernier, devant 20,000 personnes au Cap-Breton, une promesse qui n'a jamais été tenue, pas plus que celle d'une aide de 25 millions de dollars à l'industrie de la houille pour l'ouverture d'une nouvelle mine. La situation est très critique dans la sidérurgie. Le gouvernement a prétendu plus d'une fois qu'il s'en préoccupait, mais qu'a-t-il à offrir comme solution?

● (2.50 p.m.)

Lorsque j'ai interrogé l'autre jour le premier ministre à propos de certaines promesses qu'il avait faites au gouvernement de la Nouvelle-Écosse, j'ai demandé ce qu'il en était de l'aide de 1.7 million de dollars qui devait être consentie à ce gouvernement pour secourir cette industrie. J'ai cité la lettre du premier ministre, mais celui-ci s'est contenté de répliquer qu'il avait des doutes là-dessus et il m'a demandé la date de la lettre. C'était une demande ridicule de la part du premier ministre. Dès que je lui ai dit que la lettre était datée du 23 janvier 1968, je n'ai entendu aucune réplique ni du premier ministre ni des membres du cabinet. Que lisons-nous dans la lettre écrite par le premier ministre le 23 janvier 1968 à propos de l'aciérie de Sydney? Une allusion ambiguë à 1.7 million de dollars prêtés à la DOSCO avant qu'elle annonce son retrait et destinés, aux termes d'un accord, à la construction d'un débarcadère. La lettre du premier ministre renfermait aussi une allusion ambiguë à des droits éventuels que le gouvernement aurait sur cette somme et que le premier ministre offrait à la Nouvelle-Écosse sans être sûr de la posséder lui-même. En octobre 1967 déjà on avait demandé au ministre de la Justice si ce retrait constituait une rupture de contrat. Six mois plus tard, le chef en puissance du parti libéral, notre ministre de la Justice, n'a pas encore répondu à cette question bien simple, n'a pas encore décidé si ce retrait était légal ou illégal. Malgré cela, le gouvernement a écrit à la province de Nouvelle-Écosse pour lui refuser ce qu'il a consenti à l'Inde dans une plus large mesure. Le gouvernement a dit à la Nouvelle-Écosse: «Nous allons vous donner 1.7 million de dollars sans savoir encore si nous pouvons en disposer, mais vous n'avez qu'à le prendre.»